



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le jeudi 7 avril 2022 à 20 heures, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le 1^{er} avril 2022

Madame Véronique DOITTAU ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

15 membres étaient présents à l'ouverture de la séance, 14 membres présents à 20h09

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Anne DEVIGNOT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD (départ à 20h09) ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Pascal NICOLAS ; Bernard PROUST ;

03 membres absents ayant donné procuration

Maryse CEREDE a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Elodie AUMONIER
Solange HOLLARD a donné procuration à Jean-Luc FABRE (à 20h09)

02 membres était absent

Malika BAREIL ; Jean-François SOLA

Secrétaire de séance : Jérôme GALINON

Conseil Municipal du 07/04/2022

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2022

3. DECISION DU MAIRE :

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations d'attributions consenties par le Conseil Municipal du 14/09/2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

4. RESSOURCES HUMAINES

- a) Créations de postes
- b) Augmentations volume horaire hebdomadaire

5. ENVIRONNEMENT :

- a) Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'itinéraire grande randonnée pédestre Conques-Toulouse du GR46
- b) Adoption convention de mise à disposition d'un terrain avec l'association « Le réveil des potagers »

6. URBANISME

- a) Adoption convention d'instruction des autorisations du droit des sols avec Toulouse Métropole

7. FINANCES

- a) Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021
- b) Affectation des résultats 2021
- c) Vote des taux de fiscalité directe locale 2022
- d) Adoption du budget unique 2022
- e) Attribution des subventions aux associations
- f) Don en faveur de l'Ukraine
- g) Adhésion au groupement d'achat d'électricité du SDEHG

8. INFORMATIONS DIVERSES :

- Ukraine : mobilisation de la métropole
- SDEHG : Convention avec le conseil départemental
- Désignation d'un référent égalité femme / homme

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et ouvre la séance à 20h05

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose comme secrétaire de séance Monsieur Jérôme GALINON

VOTE : Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente l'ordre du jour

2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2022

VOTE : Adopté à l'unanimité

Départ de Madame Solange HOLLARD à 20h09, procuration est donnée à Monsieur Jean-Luc FABRE.

3. DECISION DU MAIRE :

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations d'attributions consenties par le Conseil Municipal du 14/09/2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- **Décision du Maire n° 01-2022** relative à l'acquisition de matériel numérique pour le service administratif

Madame le maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence afin d'acquérir du matériel informatique pour le service administratif pour un montant total du marché de 2 276 € HT.

Une demande de subvention est faite auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 2022 d'un montant de 796,60 €.

- **Décision du Maire n° 02-2022** relative à l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la restauration scolaire

Madame le Maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence ayant pour objet l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la restauration scolaire, d'un montant total de 3 490 € HT.

Une demande de subvention est faite auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 2022 d'un montant de 1 221,50 € HT.

4. RESSOURCES HUMAINES

a) Créations de postes : Délibérations n° 09/2002 à 11/2022

Création :

- d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à 27,22 heures hebdomadaires dans le cadre d'un avancement de grade
- d'un poste d'ATSEM principale de 1ère classe à 30,88 heures hebdomadaires dans le cadre d'un avancement de grade.
- d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 30,33 heures hebdomadaires pour permettre le recrutement en tant que stagiaire d'un agent contractuel suite à une réussite au concours interne d'ATSEM.

Madame le rapporteur propose de voter en même temps les trois délibérations, le Conseil Municipal accepte sa proposition à l'unanimité.

VOTE : Adoptées à l'unanimité

b) Augmentations de volume horaire hebdomadaire : Délibérations 12/2022 et 13/2022

Suite à l'évolution du poste et à l'augmentation de la charge de travail afférente :

- passage du poste de responsable de l'équipe école de 34h30 à 35h00 hebdomadaires ;
- passage du poste de la responsable de l'accueil au public/Etat civil de 31h30 à 33h00 hebdomadaires.

Madame le rapporteur propose de voter en même temps les deux délibérations, le Conseil Municipal accepte sa proposition à l'unanimité.

VOTE : Adoptées à l'unanimité

5. ENVIRONNEMENT :

a) Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'itinéraire grande randonnée pédestre Conques-Toulouse du GR46

Par délibération du 1er juillet 2020, le Conseil municipal a émis un avis favorable au passage sur le territoire communal du projet d'itinéraire de randonnée pédestre Conques-Toulouse prochainement homologué GR46.

Le Conseil Départemental a réalisé l'analyse technique, juridique et environnementale de ce nouvel itinéraire dont le tracé est aujourd'hui clairement défini. Il emprunte les voies, chemins et parcelles, tels qu'ils sont décrits dans le tableau et la carte ci-annexés.

Il est désormais nécessaire de délibérer pour permettre l'inscription de l'itinéraire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la demande d'homologation au GR par la FFRP.

L'inscription au PDIPR des chemins ruraux domaine privé de la commune, implique que ceux-ci ne pourront être ni aliénés ni supprimés sans que la commune n'ait au préalable proposé au Département un itinéraire de substitution et que ce-dernier l'ait accepté. Cette obligation s'imposera également aux parcelles communales traversées.

VOTE : Adopté à l'unanimité

b) Adoption d'une convention de mise à disposition d'un terrain avec l'association « Le réveil des potagers »

Dans le cadre du projet de jardin partagé porté par l'association le réveil des potagers, la municipalité de Mons propose de mettre à disposition de l'association, à titre gracieux, un terrain de 1500 m² situé sur la zone de loisirs de Monac. La convention proposée au Conseil Municipal fixe les modalités de cette mise à disposition.

Pour rappel, L'association le réveil des potagers a pour objectif principal de réaliser un potager écologique participatif ainsi que différentes actions éducatives auprès du public et des scolaires. Elle s'engage à soutenir les actions suivantes : Découverte de la permaculture par le biais de l'organisation de conférences, d'échanges et de partage des techniques de permaculture.

VOTE : Adopté à l'unanimité

6. URBANISME

Adoption d'une nouvelle convention d'instruction des autorisations du droit des sols avec Toulouse Métropole

Afin de se mettre en conformité avec l'article L.112-8 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment avec le dispositif de saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme, au 1er janvier 2022, il convient de passer une nouvelle convention entre Toulouse Métropole et la Commune de MONS.

Cette nouvelle convention, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service commun géré par la métropole pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune de MONS.

VOTE : Adopté à l'unanimité

7. FINANCES

a) Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021

Madame le Maire se retire pour laisser la présidence de la séance à Madame Hélène CAMPLO-ROBERT. Madame le Maire quitte la salle du conseil.

Vote du Compte administratif

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Prévues BP 2021	1 756 932,09	1 756 932,09
Réalisés CA 2021	970 850,90	1 191 172,06
Résultat de l'exercice 2021		Excédent 220 321,16
Report à nouveau		Excédent 590 611,09

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 (résultat de l'exercice 2021 + report à nouveau) est de : **810 932,25 €**

VOTE : Approuvé à l'unanimité

Section d'investissement :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Prévues BP 2021	1 143 406,28	1 143 406,28
Réalisés CA 2021	240 388,81	137 196,38
Résultat de l'exercice 2021	Déficit - 103 192,43	
Report à nouveau		Excédent 372 934,65

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2021 (résultat de l'exercice 2021 + report à nouveau) est de : **269 742,22 €**

VOTE : Approuvé à la majorité

- 3 votes contre : Anne DEVIGNOT, Georges HENRY et Jean-Claude LAFFONT
- 14 votes pour

Madame le Maire revient en salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

Approbation du Compte de gestion

Il est constaté l'identité entre le Compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 de la mairie de Mons :

	CA 2021	CG 2021
Dépenses de fonctionnement	970 850,90	970 850,90
Recettes de fonctionnement	1 191 172,06	1 191 172,06
Dépenses d'investissement	240 388,81	240 388,81
Recettes d'investissement	137 196,38	137 196,38

VOTE : Approuvé à l'unanimité

b) Affectation des résultats 2021

L'affectation des résultats fait suite au vote du Compte administratif 2021

FUNCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement de l'année 2021 (recettes de fctnmt21 - dépenses de fctnmt21) :	1 191 172,06 - 970 850,90	220 321,16
	Résultat de clôture de fonctionnement de l'année 2021 (excédent reporté de toutes les années précédentes + résultat de l'année 2021) :	590 611,09 + 220 321,16	810 932,25
INVESTISSEMENT	Résultat de la section d'investissement de l'année 2021 (recettes d'inv21 - dépenses d'inv21)	137 196,38 - 240 388,81	-103 192,43
	Résultat de clôture d'investissement de l'année 2021 (excédent reporté de toutes les années précédentes + résultat de l'année 2021) :	372 934,65 - 103 192,43	269 742,22
RESTES A REALISER 2021	Dépenses	Etudes	10 000,00
		Matériel	2 000,00
		Installations générales constructions	7 000,00
		Matériel de bureau	4 700,00
		Mobilier	2 580,00
		Autres immobilisations corporelles	25 600,00
		SOUS - TOTAL Dépenses	51 880,00

	Opérations	N°26 – Aménagement Cœur de village	210 000,00
		N°29 - Ateliers Municipaux	3 000,00
		N°31 - Boulodrome	10 000,00
		N°32 – Rénov énerg SDF	7 000,00
		N°33 – Rénov énerg Mairie	21 000,00
		SOUS - TOTAL Opérations	<i>251 000,00</i>
TOTAL RAR 2021			302 880,00
BESOIN DE FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 2021	RAR 2021 - Résultat d'investissement de clôture	302 880,00 – 269 742,22	33 137,78
PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS 2021	Pour financer les RAR, virement depuis la section de fonctionnement à l'article 1068		33 137,78
	Report en section de fonctionnement (002) au BU 2022	Résultat de clôture de fonctionnement - virement 1068 pour les RAR 2021 soit 810 932,55 – 33 137,78	777 794,47
	Report en section d'investissement (001) au BU 2022	Résultat de clôture d'investissement	269 742,22

Madame le rapporteur propose au Conseil municipal de décider de l'affectation des résultats suivante :

- Financement des Restes à réaliser, virement depuis la section de fonctionnement à l'article 1068 : 33 137,78 €
- Report en section de fonctionnement (R002) au Budget Unique 2022 : 777 794,47 €
- Report en section d'investissement (R001) au Budget Unique 2022 : 269 742,22 €

VOTE : Approuvé à l'unanimité

c) Taux de fiscalité directe locale 2022

Depuis 2014, les collectivités locales sont mises à contribution pour le redressement des comptes publics, ce qui implique une forte baisse des dotations de fonctionnement. La commune poursuit son plan d'économie pour limiter l'impact sur son résultat de fonctionnement.

Il est constaté que les besoins en investissements sur la commune de Mons sont importants. Les projets de rénovation des modes de chauffage, de construction d'un bâtiment scolaire et du Cœur de village sont en cours. En 2022, la commune entend poursuivre son

programme d'équipements au service de la population et le développement de la qualité de ses services publics.

Afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune tout en gardant un fonds de roulement suffisant à l'issue des projets, Madame le Maire sur recommandation de la commission Finances propose une augmentation des taux de fiscalité.

Par conséquent, la commission finances a proposé de voter les taux d'imposition 2022 suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 39,28 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 79,71 %

VOTE : Approuvé à la majorité

- **3 contre : Anne DEVIGNOT, Georges HENRY, Jean-Claude LAFFONT**
- **14 pour**

d) Adoption du budget unique 2022

Le budget doit être présenté à l'équilibre et prend en compte en recettes les résultats antérieurs reportés soit **810 932.25 €** pour la section de fonctionnement dont **33 137.78 €** affectés à l'investissement et de **269 742.22 €** pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Soumission du tableau des effectifs 2022 au Conseil Municipal. Ce document est annexé au budget unique 2022.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

Soumission du Plan de formation 2022 au Conseil Municipal. Ce document est annexé au budget unique 2022.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

Information du conseil municipal sur les indemnités perçues par les élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Soumission au Conseil Municipal la répartition des recettes et des dépenses de fonctionnement, par chapitre, tel qu'il suit :

Section de Fonctionnement 2022					
Dépenses		VOTE	Recettes		VOTE
Chap. 011 : Charges à caractère général	523 354	Unanimité	Chap. 013 : Atténuations de charges	2 500	Unanimité
Chap. 012 : Charges de personnel	467 471	Unanimité	Chap. 70 : Produits de services	122 072	Unanimité
Chap. 014 : Atténuation de produits	9 000	Unanimité	Chap. 73 : Impôts et taxes	917 450	Unanimité

Chap. 65 : Autres charges de gestion courante	132 213	Unanimité	Chap. 74 : Dotation et Participations	221 623	Unanimité
Chap. 66 : Charges financières	6 410	Unanimité	Chap. 75 : Autres produits de gestion courante	500	Unanimité
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	2 800	Unanimité	Chap. 76 : Produits financiers		
Dépenses imprévues	20 000	Unanimité	Chap. 77 : Produits exceptionnels	1 200 000	3 Contre 14 Pour
Virement à la section investissement	880 691	Unanimité	Résultat antérieur reporté	777 794	Unanimité
Dépenses d'ordre entre sections	1 200 000	3 Contre 14 Pour			
Total des dépenses	3 241 939		Total des recettes	3 241 939	

VOTE : Adopté à la majorité après un vote chapitre par chapitre

- **3 contre : Anne DEVIGNOT ; Georges Henry ; Jean-Claude LAFFONT**
- **14 pour**

Section d'investissement :

Soumission au Conseil Municipal la répartition suivante pour la section d'investissement, par chapitre, tel qu'il suit :

Section d'Investissement 2022					
Dépenses		VOTE	Recettes		VOTE
Chap. 20 : Immobilisations incorporelles	12 188	3 Contre 14 Pour	Chap. 13 : Subventions	161 289	Unanimité
Chap. 21 : Immobilisations corporelles	268 108	3 Contre 14 Pour	Chap. 16 : Emprunt et dettes assimilées	0	Unanimité
Chap. 23 : Immobilisation en cours (opérations)	2 272 553	3 Contre 14 Pour	Chap. 10 : Dotation FCTVA	45 139	Unanimité
<i>Total des opérations d'équipement</i>	2 552 849	3 Contre 14 Pour	Excédent de fonctionnement (pour financement RAR et déficit 2018)	33 138	Unanimité
Chap. 26 : Remboursement d'emprunts	33 550	Unanimité	Recette d'ordre	1 200 000	3 Contre 14 Pour

Immobilisations financières	3 600				
Dépenses d'ordre			Virement de la section fonctionnement	880 691	Unanimité
Résultat antérieur reporté			Report à nouveau excédents	269 742	Unanimité
Total des dépenses	2 589 999		Total des recettes	2 589 999	

VOTE : Adopté à la majorité après un vote chapitre par chapitre

- 3 contre : Anne DEVIGNOT ; Georges Henry ; Jean-Claude LAFFONT
- 14 pour

e) Attribution des subventions aux associations

CCAS	5 000 €	Unanimité
ACCA de Mons	500 €	Unanimité
MINI MONS	450 €	Unanimité
A CŒUR JOIE	350 €	Unanimité
Aide à Domicile	700 €	Unanimité
Ass. Sportive Collège de MONTRABE	100 €	Unanimité
Chemin faisant	250 €	Unanimité
Comité des fêtes	1 500 €	Unanimité
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2 000 €	Unanimité
Coopérative scolaire	2 700 €	Unanimité
Coopérative scolaire (bus scolaires)	3 000 €	Unanimité
FNACA	110 €	Unanimité
FNATH	80 €	Unanimité
Les Médailles militaires	105 €	Unanimité
Ass Parents d'Elèves de l'école de Mons	310 €	Unanimité
Prévention Routière	100 €	Unanimité
APHET	150 €	Unanimité
Secours Populaire	150 €	Unanimité
ABC Muco	300 €	Unanimité
Foyer rural	2 500 €	Unanimité
Ass Sportive Collège Quint-Fonsegrives	200 €	Unanimité
API MONS	150 €	Unanimité
LE REVEIL DES POTAGERS	150 €	Unanimité
Marge pour subvention exceptionnelle	550 €	Unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-dessus listées.

Soit un total de **5000 euros pour le CCAS et de 16 405 € pour les associations**, porté au budget pour l'exercice 2022.

VOTE : Approuvé à l'unanimité pour l'ensemble des associations listées ci-dessus

f) Don en faveur de l'Ukraine :

Depuis le 24 février 2022, l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie a tué, blessé ou déplacé des millions de victimes civiles. Outre la destruction des infrastructures et des services publics, les bombardements sur des zones d'habitation démontrent une stratégie de terreur.

L'ampleur de cette crise a entraîné une mobilisation exceptionnelle à tous les niveaux de notre société. Face aux besoins d'une aide humanitaire urgente, la commune de Mons souhaite apporter son soutien en appuyant l'action du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), qui réalise des actions de soutien aux populations sur le territoire ukrainien, par un don de 1 800 €.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

g) Adhésion au groupement d'achat d'électricité du SDEHG

La fin des tarifs réglementés de vente d'électricité a conduit le SDEHG à organiser en 2016 un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les puissances supérieures à 36KVA. Le groupement en cours, composé d'un accord-cadre et d'un marché subséquent, prendra fin le 31 décembre 2022, il convient donc de le renouveler.

Le groupement d'achat intégrera :

- les puissances supérieures à 36KVA (ex-tarifs jaunes et verts)
- les puissances inférieures ou égales à 36KVA (ex-tarifs bleus).

Le SDEHG en tant que coordonnateur du groupement se chargera de l'ensemble de la procédure d'appels d'offres et de notification des marchés. Naturellement, chaque adhérent au groupement ne consommera que l'électricité correspondant à ses besoins propres, sur la base des prix qui seront négociés dans l'appel d'offres global.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

8. INFORMATIONS DIVERSES :

a) Ukraine : mobilisation de la métropole et du Conseil Départemental

Au niveau national les réfugiés ukrainiens sont gérés selon un circuit discriminant leur permettant de rapidement obtenir un titre de séjour (délai de 1 à 2 semaines) ainsi que l'accès aux droits communs (allocations, logement, éducation, accès à l'emploi). Ils bénéficient d'un statut de protection immédiat et temporaire.

Le Conseil Départemental, en charge de l'accompagnement social, a activé une plateforme à destination des réfugiés ukrainiens et des partenaires (collectivités, associations). Ils seront traités via un flux spécifique, hors MDS, avec l'aide d'un prestataire externe. Les questions de prise en charge psychologique ne sont pas traitées par le CD31 pour le moment. Les communes devront s'appuyer sur les CCAS et des associations d'aides aux

victimes.

Le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation qui gère le 115) a mis en place une plateforme d'appel spécifique à destination des réfugiés sans abris.

Sur le territoire métropolitain la métropole centralise l'offre d'hébergement. Il est demandé aux hébergeants potentiels de s'inscrire sur le site de la métropole. Les services du CCAS de Toulouse s'occupent de l'accueil d'urgence (hébergements collectifs pendant 1 à 2 jours) avant orientation dans des familles d'accueils ou des logements individuels.

La métropole organise également les dons pour l'Ukraine et a mis en place 2 sites de collecte sur le MIN et le Hall 9 du parc des expositions.

Une organisation est également en train de se mettre en place pour proposer prochainement un téléservice pour mettre en relation les demandeurs avec les offres. Des entreprises ont spontanément proposé des offres, principalement sur des métiers en tensions et des réfugiés ont fait connaître leurs qualifications et émis le souhait de rapidement trouver un emploi.

Sur la question de l'éducation, l'éducation nationale n'a pas mis en place de dispositif spécifique. Les enfants sont accueillis dans les établissements scolaires au fil de l'eau et en fonction des places. Pour le moment il y a peu d'enfants concernés (beaucoup continuent une scolarité à distance avec leurs enseignants) et cela se passe bien.

Une réunion hebdomadaire est organisée avec les DGS de la métropole.

b) SDEHG : Convention avec le Conseil Départemental

Le syndicat départemental de l'énergie de Haute-Garonne (SDEHG) qui rassemble 585 communes de la haute Garonne a subi une dégradation financière depuis quelques années. Son modèle de fonctionnement ne pouvait plus durer. En quatre ans, le syndicat a consommé toute sa trésorerie d'avance, soit 14 millions d'euros. Sur un budget annuel de 50 millions d'euros, il a été obligé d'emprunter près de 11 millions, pour honorer les subventions accordées aux communes pour la réalisation de leurs investissements électriques.

Cette situation menaçait l'existence du SDEHG. Lors du conseil syndical de janvier 2022, il a décidé de ne plus financer les projets communaux qu'à hauteur de 50 % contre 80 % jusqu'à présent, avec un seuil maximal de prise en charge de 100 000 euros contre 200 000 euros précédemment.

Le même conseil syndical avait envisagé une contribution de 8 euros sur chaque point lumineux de l'éclairage public pour récupérer 2 millions d'€.

Thierry SUAUD, le nouveau président SDEHG, en poste depuis 2020, s'est mobilisé pour proposer un plan de sauvetage. Le 18 mars 2022, il a signé une convention de partenariat avec le Conseil Départemental qui va lui allouer une subvention de 2 millions d'euros. Cela permettra d'éviter aux communes de régler la contribution envisagée sur chaque point lumineux communal.

Les missions du SDEHG sont nombreuses en matière de transition écologique comme la modernisation de l'éclairage public, l'achat collectif d'électricité, les projets d'installation photovoltaïque ou borne de recharge pour les véhicules électriques.

Sur la commune, les futures opérations consisteront à rénover en priorité les éclairages publics de type lampadaire à bulle qui sont des sources lumineuses particulièrement dépensières en énergie et néfastes pour la biodiversité. L'objectif est de les avoir tous remplacés d'ici le 1er janvier 2025, d'une part pour réaliser d'importantes économies d'énergie et d'autre part, pour répondre aux obligations imposées par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la réduction des nuisances lumineuses.

c) Désignation d'un référent égalité femme / homme

Le mardi 8 mars, Madame le Maire, avec onze autres maires du groupe des indépendants de Toulouse Métropole, a signé la Charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Les communes concernées sont Beaupuy, Cornebarrieu, Drémil-Lafage, Flourens, Gagnac sur Garonne, Mondonville, Mondouzil, Mons, Pin-Balma, Saint-Alban et Seilh.

La démarche est accompagnée par les élus communautaires du groupe et la vice-présidente de Toulouse Métropole en charge de la cohésion sociale et de l'inclusion, Julie Escudier.

Pour la commune de Mons, Madame Frédérique LION, adjointe à l'Enfance et Madame Alexandra ARABIA, Directrice Générale des Services sont désignées pour être les référentes communales.

Les sujets en cours sont les violences intra-familiales et les actions de sensibilisation auprès des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 22h15.

Véronique DOITTAU

Maire de Mons 